



Délibération n°2022-50 du 12 avril 2022

OBJET – Ressources Humaines -- Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Emeric SALLE

Annexe : tableau des emplois

Le 12 avril 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 6 avril 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 10

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Eric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élixa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, M. Gabriel LÉON, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNÉOUD à M. Arnaud MURGIA,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Catherine VALDENAIRE,
M. Christian JULLIEN à M. Patrick MICHEL,
Mme Annie ASTIER CONVERSEZ à M. Richard NUSSBAUM,
M. Thomas SCHWARZ à M. Sébastien FINE,
Mme Francine DAERDEN à M. Gabriel LÉON,
Mme Muriel PAYAN à M. Jean-Marie REY,
M. Guy HERMITTE à M. Emeric SALLE,
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO,
Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS à M. Jean-Marc CHIAPPONI.

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06.25.00002 en date du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la CCB ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 30 mars 2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 4 avril 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 4 avril 2022 ;

Considérant la nécessité pour le pôle « Cohésion Sociale et Territoriale » de la Communauté de Communes du Briançonnais, dans le cadre de la réforme de la filière médico-sociale au 1^{er} janvier 2022, de transformer 11 emplois permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture principale de 1^{ère} classe (catégorie C) en 11 emplois permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture de classe supérieure (catégorie B), 8 emplois permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture principale de 2^{ème} classe (catégorie C) en 8 emplois permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture de classe normale (catégorie B), 2 emplois non permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture principale de 2^{ème} classe (catégorie C) en 2 emplois non permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture de classe normale (catégorie B), 1 emploi permanent à temps complet d'infirmier en soins généraux de classe supérieure en 1 emploi permanent à temps complet d'infirmier en soins généraux, 1 emploi permanent à temps non complet 70% d'infirmier en soins généraux de classe normale en 1 emploi permanent à temps non complet 70% d'infirmier en soins généraux et 1 emploi permanent à temps complet de puéricultrice de classe normale en 1 emploi permanent à temps complet de puéricultrice.

Considérant la nécessité pour le pôle « Cohésion Sociale et Territoriale » de la Communauté de Communes du Briançonnais, dans le cadre des avancements de grade, de transformer 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en 1 emploi permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, 1 emploi permanent d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet en 1 emploi permanent d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet, 1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet en 1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet, 1 emploi permanent d'adjoint technique à temps complet en 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet en 1 emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Considérant la nécessité pour le service Gestion et valorisation des déchets de la Communauté de Communes du Briançonnais de créer 2 emplois non permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur le grade d'adjoint technique de catégorie C pour la période du 27 juin 2022 au 4 septembre 2022 afin d'exercer les missions d'équipier de collecte (chauffeur-ripeur) pour renforcer l'équipe durant la saison estivale 2022 (article L 332-23 du Code Général de la Fonction publique : accroissement saisonnier d'activité) ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Transforme**, au sein du Pôle « Cohésion Sociale et Territoriale » de la Communauté de Communes du Briançonnais :
 - 11 emplois permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture principale de 1^{ère} classe (catégorie C) en 11 emplois permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture de classe supérieure (catégorie B),
 - 8 emplois permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture principale de 2^{ème} classe (catégorie C) en 8 emplois permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture de classe normale (catégorie B),
 - 2 emplois non permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture principale de 2^{ème} classe (catégorie C) en 2 emplois non permanents à temps complet d'auxiliaires de puériculture de classe normale (catégorie B),
 - 1 emploi permanent à temps complet d'infirmier en soins généraux de classe supérieure en 1 emploi permanent à temps complet d'infirmier en soins généraux,
 - 1 emploi permanent à temps non complet 70% d'infirmier en soins généraux de classe normale en 1 emploi permanent à temps non complet 70% d'infirmier en soins généraux,
 - 1 emploi permanent à temps complet de puéricultrice de classe normale en 1 emploi permanent à temps complet de puéricultrice.

AR Prefecture

005-240500439-20220412-2022_50-DE

Reçu le 14/04/2022

Publié le 14/04/2022

- **Transforme**, au sein du Pôle « Cohésion Sociale et Territoriale » de la Communauté de Communes du Briançonnais :
 - 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en 1 emploi permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 emploi permanent d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet en 1 emploi permanent d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet en 1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet,
 - 1 emploi permanent d'adjoint technique à temps complet en 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet en 1 emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- **Décide** de la création de 2 emplois non permanents (article L 332-23 du Code Général de la Fonction publique : accroissement saisonnier d'activité) pour la période du 27 juin 2022 au 4 septembre 2022 à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur le grade d'adjoint technique de catégorie C afin d'exercer les missions d'équipier de collecte (chauffeur-ripeur) pour renforcer l'équipe durant la saison estivale 2022,
- **Approuve** le tableau des emplois annexé,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : 14 AVR. 2022

Date affichage : 14 AVR. 2022

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

EMPLOIS PERMANENTS

GRADE/CADRE D'EMPLOIS	AR Prefecture Nombre de postes au 12/04/2022					TOTAL
	Pôle Ressources	Pôle Cohésion Sociale et Territoriale	Pôle Compétitivité et Attractivité	Pôle Développement Durable et Transition Ecologique		
Collaborateur de cabinet	1				0	1
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX	8	1,5	2	0		11,5
Attaché principal	2	1	1		4	4
Attaché	6	0,5	1		7,5	7,5
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX	4	1	2,75	0		7,75
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1			2	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2				2	2
Rédacteur	1		2,75		3,75	3,75
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	7,75	7	3	2		19,75
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - C3	1			2	3	4
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - C2	1	3			4	3
Adjoint administratif - C1	5,75	4	3		12,75	12,75
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	20	10	8	2		39,00
CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX	1	0	4	2		7
Ingénieur principal			1	1	2	2
Ingénieur	1		3	1	5	5
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX	6	0	3	4		13
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2		1		3	3
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1			2	3	3
Technicien	3		2	2	7	7
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	1	1	0	4		6
Agent de maîtrise principal				3	3	3
Agent de maîtrise	1	1		1	3	3
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	2	8,2	0	21,18		31,38
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - C3	1			7	8	8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - C2	1	3			4	5
Adjoint technique - C1		5,2		14,18	19,38	18,38
TOTAL FILIERE TECHNIQUE						57,38

CADRE D'EMPLOIS DES PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe		3			3
Professeur d'enseignement artistique de classe normale					0
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	17,85	0	0	17,85
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe		10,2			10,2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe		2,35			2,35
Assistant d'enseignement artistique		5,3			5,3
CADRE D'EMPLOIS DES BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX	0	2	0	0	2
Bibliothécaire		2			2
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	0	7	0	0	7
Assitant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1 ^{ère} classe		2			2
Assitant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe					0
Assitant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		+1			+1
		5			5
		-1			-1
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS DU PATRIMOINE	0	3	0	0	3
Adjoint du patrimoine - C1		3			3
					0
FILIERE CULTURELLE					35,85
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS	0	3	0	0	3
Assistant socio-éducatif de seconde classe		3			3
CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	0	5	0	0	5
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle		1			1
Educateur de jeunes enfants		4			4
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	0	6	0	0	6
Agent social principal de 1 ^{ère} classe - C3					0
		+1			+1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe - C2		5			5
		-1			-1
Agent social - C1		1			1
					0
FILIERE SOCIALE					14

035-240500439-20220412-2022_503 DE
 Reçu le 14/04/2022
 Expilite le 14/04/2022

AR Prefecture

CADRE D'EMPLOIS DES MEDECINS TERRITORIAUX	0	0,45	0	0	0,45
Médecin 1 ^{ère} classe		0,45			0,45
CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES TERRITORIALES	0	1	0	0	1
Puéricultrice		1			1
CADRE D'EMPLOIS DES SAGES FEMMES TERRITORIAUX	0	0,7	0	0	0,7
Sage femme de classe normale		0,7			0,7
CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX	0	2,7	0	0	2,7
Infirmier en soins généraux hors classe		1			1
Infirmier en soins généraux		1,7			1,7
CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX	0	19	0	0	19
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		11			11
Auxiliaire de puériculture de classe normale		8			8
FILIERE MEDICO-SOCIALE					23,85
CADRE D'EMPLOIS CHEFS DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	1	1
Chef de service de police municipale				1	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE					1
CADRE D'EMPLOI DES AJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	0	2	0	0	2
Adjoint d'animation		2			2
FILIERE ANIMATION					2
Total nombre de postes					174,08

EMPLOIS NON PERMANENTS

GRADE/CADRE D'EMPLOIS	Nombre de postes au 12/04/2022				
	Pôle Ressources	Pôle Cohésion Sociale et Territoriale	Pôle Compétitivité et Attractivité	Pôle Développement Durable et Transition Ecologique	TOTAL
Attachés territoriaux			2		2
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux			2		2
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux			2	1	3
Technicien				1	1
Adjoint technique				5	5
Auxiliaire de puériculture de classe normale		2		-5 + 2	2
Agent social		1			1
Assistant d'enseignement artistique		1			1
Total nombre de postes	0	4	6	7	14